



D09_2023
COMMUNE DE MEGEVETTE
Conseil municipal du 09 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Nombre de conseillers :</u>
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le 09 mars, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 03 mars 2023.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, CONTAT Jean-Noël, DECROUX Rémy, FAVRAT Mathilde, FAVRE HUGUENOT Rachel, GRANGER COESNON Aurélie, LEJEUNE Magali, MEYNET-CORDONNIER Max, MICHELENA Yves, MOLLIAT Jean-Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS EXCUSES : BEL Chantal a donné pouvoir à M. Max MEYNET-CORDONNIER

ABSENTS : GAMBARINI Julien, CORNALI Iribert

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PERRET Josiane

OBJET : AVANT PROJET DE REHABILITATION DE LA MAIRIE

La réfection totale du bâtiment de la mairie est devenue nécessaire pour :

- Mettre le bâtiment aux normes PMR
- Une rénovation thermique

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 838 500 € HT

Des dossiers de subvention ont été déposés auprès de l'Etat (DETR), du Département (Plan ruralité Départemental) et de la Région par son inscription au CRTE ;

Le Conseil Municipal réfléchit aujourd'hui à la possibilité de passer « un marché global de performance » ; cette procédure associe l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception- réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.

Le marché global de performance comporte des engagements de performance mesurables.

Avant de prendre cette décision, Monsieur le Maire a demandé à un cabinet d'architectes, l'élaboration d'un avant-projet et à un bureau d'études :

- Une mission de contrôle relative à la mise en accessibilité de la construction aux personnes handicapées,
- Une mission relative à la solidité des existants
- Une mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions applicables aux ERP

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis :

- | | |
|---|----------------|
| - Cabinet NBO pour l'élaboration de l'avant-projet | 18 000.00 € HT |
| - Bureau Alpes Contrôles pour les missions du bureau d'études | 7 400.00 € HT |

Et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces devis.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

ACCEPTE le devis du Cabinet NBO pour l'élaboration de l'avant-projet	18 000.00 € HT
---	----------------

ACCEPTE le devis du Bureau Alpes Contrôles pour les missions du bureau d'études	7 400.00 € HT
--	---------------

AUTORISE le maire à signer les devis ci-dessus précisés,

Avant de se prononcer sur l'opportunité, ou non d'utiliser la procédure de « Marché Global de Performance »

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Le Maire,
Max MEYNET-CORDONNIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'C' with a long horizontal stroke extending to the left.

Le secrétaire de Séance,
Madame PERRET Josiane

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Perret' with a long horizontal stroke extending to the right.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour
extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal.*